

Lettre infos 2- C.M.T (2022-2023)

1. Réunion de parents

Comme annoncé lors de notre première rencontre, fin août, nous vous proposons une réunion par classe, afin de vous présenter cette nouvelle année scolaire.

Cette réunion aura lieu le mardi 27 septembre à 18h30. Seuls les parents sont conviés à cette rencontre.

Les objectifs de cette réunion sont multiples :

- Découvrir le fonctionnement de la classe.
- Appréhender l'année et son programme.
- Comprendre le fonctionnement du logiciel « Ecole Directe » (nous vous remettons vos codes d'accès) et du carnet Agenda (pour les familles de 6^{ème})
- Désigner les parents correspondants.

Qu'est-ce qu'un parent Correspondant ?

Le parent correspondant est un acteur indispensable de la vie de l'établissement : il a vocation à créer du lien entre les parents de la classe et l'établissement. Il facilite la communication et contribue à établir un climat de confiance. Voici en quelques points son rôle et les qualités requises pour bien remplir cette fonction.

LE RÔLE DU PARENT CORRESPONDANT

Le parent correspondant représente tous les parents, il est leur porte-parole. Il assure le lien avec l'équipe éducative.

Il représente les parents aux trois conseils de classe, auxquels il participe dans leur intégralité.

- Avant le conseil de classe, le parent correspondant sollicite et recueille les questions ou les remarques des parents.
- Pendant le conseil de classe, il fait part des questions et remarques qui lui ont été confiées par les parents ; il apporte son regard de parent et s'exprime avec bienveillance.
- Après le conseil de classe, il rédige un compte-rendu à l'intention des parents, lequel est visé par le professeur principal et validé par le chef d'établissement avant envoi.

Si vous souhaitez être candidat, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

secretariatcmt@collegemereteresa.fr

En précisant votre nom, votre prénom et la classe de votre enfant.

2. L'élection des délégués de classe

Dans notre établissement, ces élections auront lieu en septembre, dans le cadre des cours d'éducation morale et civique ou de la vie de classe.

Au collège, deux délégués des élèves sont élus dans chaque classe au début de l'année scolaire.

Ils ont plusieurs responsabilités :

- Ils représentent les élèves de leur classe
- Ils sont des médiateurs entre leurs camarades et les autres membres de la communauté éducative : personnels de direction, personnels enseignant et non-enseignant.
- Dans chaque classe, les deux délégués participent en partie au conseil de classe. Chaque trimestre, le conseil se prononce sur la vie de la classe et le déroulement de la scolarité de chaque élève.

Élections des délégués

Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin à deux tours dans chaque classe, quelques semaines après le début de l'année.

Tous les élèves sont électeurs et éligibles. Nous vous invitons donc à en parler avec votre enfant.

3. Evaluations en début de sixième

A la rentrée 2022, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) dépendant du Rectorat, met en place des évaluations à la rentrée de sixième.

L'objectif de cette évaluation nationale est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences de chaque élève.

Ces évaluations vont se dérouler entre le lundi 12 septembre et le vendredi 30 septembre 2022, en français et en mathématiques. Elles durent environ 50 mn chacune.

Un test de fluence sera effectué afin de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à haute voix en respectant la ponctuation et le rythme des groupes syntaxiques.

En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes et en français sur la compréhension de textes écrits.

4. Niveau 5^{ème} : Inscription à la confirmation

Vous trouverez, en pièce jointe, un courrier du doyenné de Montaigu qui propose une inscription à la confirmation.

5. Souvenirs des premiers jours au collège

« Apprendre à faire connaissance »



Bien cordialement.

Christophe DURAND
Chef d'établissement